

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : __ / __ / 2023

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2023

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 08

Responsable de service : Virginie PORTALIER

*Aytres*

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA,

Absents excusés représentés :

M. Jean LORAND, (donne procuration à M. le Maire)
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ)

Secrétaire de séance : Sophie DESPRÈS

| | |
|---|------------|
| Date de convocation | 19/04/2023 |
| Nombre de membres en exercice | 29 |
| Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration | 29 |

08. Tarifs des salles municipales

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2144-3, et L.2212-2 ;

Vu la décision du Maire N°D22-2021 du 23 juin 2021 de suppression de la régie de recette « location salles » au profit d'un passage en facturation de ce service municipal ;

Vu la dernière délibération en vigueur portant tarification des salles municipales en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant les avis favorables de la commission Affaires Générales/Moyens Généraux en date de du 21 février 2023 et du bureau municipal en date du 05 avril 2023 ;

Considérant que certaines salles municipales peuvent être mises à la disposition de demandeurs gratuitement ou en location payante, avec des tarifs différenciés, dans les conditions définies dans l'arrêté portant règlement intérieur des salles municipales ;

Considérant qu'à compter du 28 avril 2023, il est proposé de maintenir les tarifs à destination des aytrésiens à l'identique et de réactualiser les tarifs de location des salles municipales à la baisse concernant les tarifs extérieurs, conformément au tableau joint en annexe ;

Considérant qu'afin de couvrir l'augmentation des coûts des fluides, un forfait « énergie » est appliqué à tous les preneurs, quel que soit leur statut, ce forfait étant inscrit dans le règlement intérieur des salles municipales et appliqué en adéquation avec les dates de mise en activation et d'extinction du chauffage par les services municipaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à :

26 voix Pour,

3 abstentions (M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Mme Lisa TEIXEIRA),

Adopte la tarification des salles comme ci annexée, à compter du 28 avril 2023,

Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,
Maire



Sophie DESPRÈS
Secrétaire de séance